



LOPPSI 2 Nouveau délire Sécuritaire

Depuis de nombreuses années, bien antérieures d'ailleurs aussi à celles de l'ère sarkozienne, nous avons l'habitude de voir revenir dans l'actualité des versions toujours plus dures de lois visant, si on en croit les objectifs, la sécurité de la population.

La dernière mouture dite Loppsi n° 2 (**Loi d'Orientation et de Programmation pour la Performance de la Sécurité Intérieure n° 2** puisque une autre existe depuis 2001) concoctée par la représentation nationale, tout à fait démocratiquement élue et le gouvernement en rajoute une couche.

D'aucuns prétendent que ces mesures et toutes les autres déjà en place sur ce terrain seraient les prémices de l'émergence d'un Etat policier.

Outre le fait qu'un Etat est par nature forcément policier, disons que **nous franchissons un niveau supplémentaire dans la restriction de nos aspirations à vivre libres, égaux et solidaires, droits inscrits dans le marbre de notre chère république.**

On ne pourrait que se réjouir de vivre en plus grande sécurité, pouvoir sans inquiétude et pendant toute l'existence se nourrir sainement, habiter des lieux agréables, se rencontrer où bon nous semble, vivre avec qui l'on désire, se cultiver en accédant facilement à tous les moyens de diffusion des savoirs, être informé par un journalisme honnête et indépendant, participer à tous les choix de la vie collective, contribuer à cette paix sociale partagée....

Oui à ceci on ne pourrait s'y opposer et cela répondrait à une aspiration profonde de chacun et chacune.

Mais les lois sécuritaires (*nous en sommes à la 42ième depuis 2001*) n'ont pas du tout ces objectifs bien évidemment.

Loppsi2 est un fourre-tout sécuritaire où, sous couvert de lutte contre la pédophilie et l'insécurité routière, on retrouve des mesures liberticides d'accompagnement tels que :

- l'extension de la vidéo surveillance (*pardon vidéo protection !*) dont nos dirigeants espèrent atteindre le nombre de 60 000 caméras installées (*quel beau challenge!*),

- l'accroissement du fichage, l'interconnexion des fichiers informatiques et leur accès facilité à des fins privées,

- institution de la délation et création de supplétifs de la police (*la milice est de retour, engagez-vous*),

- autorisation donnée au bon vouloir du préfet de faire détruire dans les deux jours tout habitat « illicite » qui aurait pu être identifié (*délateurs, battez la campagne et tous à vos stylos*) sans devoir se soucier du devenir de leurs occupants qui vont se retrouver ipso facto à la rue,

- la possibilité, bien encadrée dans le texte de loi, pour la police d'installer, dans l'ordinateur de certains internautes, des mouchards. Quand on dispose d'un outil, on a tendance à vouloir s'en servir et on sait aussi la propension de la police à interpréter la loi à sa manière (*allez donc porter plainte, vous, contre la police au commissariat de police justement, c'est pas simple*) et les mouchards risquent fort de faire partie intégrante du matériel informatique de militants de base et d'internautes qui n'auraient pas l'heur de plaire à ces messieurs-dames dépositaires de l'autorité,

- l'instauration du couvre-feu (*on est vraiment en guerre ?*) pour les jeunes de moins de 13 ans,

- l'interdiction de réunion dans les halls d'immeubles. Des lieux de rencontre autres ne sont pas prévus au programme et on préférera que tout ce petit monde soit bien installé devant son écran de télévision pour ingurgiter des programmes d'écervelage et de conditionnement publicitaire,

Cette loi arrive juste après les luttes, largement soutenues par la population, contre les nouvelles mesures aggravant les conditions d'accès à la retraite.

Avec Loppsi2 on voit bien de la sécurité de qui on parle.

Pas la nôtre ! mais bien celle des profiteurs, des agioteurs de tout poil et de leurs représentants étatiques et gouvernementaux qui ne cessent de s'enrichir et qu'on doit protéger contre la montée ou l'explosion toujours possible d'un ras-le-bol populaire.

Il faut que le bon peuple ne sorte pas des clous. Que toutes sortes de critique, de vie alternative, de révolte contre l'injustice soient refoulées et n'aient pas la possibilité de s'exprimer.

Que les saloperies auxquelles nous pouvons assister (*rappelons-nous des tabassages d'individus par une meute de policiers ou l'extrême brutalité de l'évacuation de campement « illicite », l'expulsion expéditive de sans-papiers...*) ne doivent surtout pas susciter de compassion ni de révolte mais l'indifférence et une obéissance aveugle à la règle écrite par l'autorité légitime.

Contre Loppsi2 de nombreux collectifs sont actifs de par la France et entrent actuellement en réseau.

Seule une réaction populaire d'envergure peut inverser les logiques d'autoritarisme, d'inégalité et d'injustice portées par cette loi.

Nous vous invitons à rejoindre le Collectif Anti-Loppsi2 du Vaucluse et y agir dans toutes les formes et les moyens que vous jugez utiles.

Comité 84 contre la répression – Non à LOPPSI2
contreloppi2@orange.fr